

Date de la convocation : 23 juin 2011

Présents : BILLOT Maryse ; BOBILLIER Christine ; DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; JACOB Alexis, JUAREZ Emilio ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RENAUDE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Excusés : LANTUÉJOUL Philippe procuration à Patrice DI BENEDETTO,
 HUFSCMITT Benoît procuration à Alain VIENNET.

Gisèle PARIS a été désignée secrétaire.

La séance est ouverte à 20 heures.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 24 MAI 2011

Le compte-rendu du 24/05/2011 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition d'inscrire un point supplémentaire :

Commission administration finances : mise en place de nouveaux modes de paiement pour le service périscolaire, accueil de loisirs.

Proposition de supprimer le point 14 : travaux rue de la Fontaine.

La première réunion de chantier avec l'entreprise CLIMENT, était prévue ce vendredi.

M. le Maire témoigne de toute sa sympathie au nom du Conseil municipal à la famille CLIMENT.

Adoptée à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Dates des manifestations

- Mercredi 13 juillet à partir de 19 h 00 Festivités de la Fête nationale : pique-nique citoyen et feu d'artifice
- Samedi 23 juillet de 8 h 30 à 12 h 30 Découverte du Marais, fonctionnement hydrologique, faune et flore
- Dimanche 21 août à partir de 14 h 30 Fête organisée à la Maison de Retraite par les résidents.
- Lundi 29 août à partir de 16 h 30 Don du sang, Espace du Marais.
- Samedi 3 septembre de 14 h 00 à 16 h 00 Forum des Associations, Espace du Marais.
- à partir de 10 h 00 Fête de l'Afrique organisée par LACIM, centre du village.

2. Soirée du 13 juillet 2011

Les festivités débiteront dès 19 h par un pique-nique citoyen. Des tables seront installées, comme les années précédentes, sur la partie en herbe entre l'Espace du Marais et le gymnase. L'apéritif sera servi par les élus.

Dès 21 h 30, les lampions seront vendus place Maurice Maire et la Batterie Fanfare accompagnera cette retraite aux flambeaux jusqu'au complexe sportif où aura lieu le feu d'artifice à 22 h 30. Le bal populaire aura lieu dans la salle de l'Espace du Marais et sera animé par DJ Star System. Une buvette avec petite restauration sera tenue par l'Amicale des Sapeurs Pompiers tout au long de la soirée, et une vente de gaufres sera mise en place par le C.C.A.S. de Saône.

3. Forum des associations

Le forum des associations se tiendra Espace du Marais, le samedi 3 septembre 2011 de 14 h à 16 h. Il réunira les associations qui présenteront leurs activités et prendront les inscriptions. Le forum permet aussi de faire connaître les nouvelles animations proposées sur la commune.

4. Vide grenier

Le vide grenier aura lieu le dimanche 25 septembre 2011, sur le parking de l'Espace du Marais. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de mairie à partir du mardi 16 août 2011. L'étude d'une implantation au centre du village n'a pas été retenue car des problèmes de logistique étaient trop importants.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

5. Mise en place de nouveaux modes de paiement pour le service périscolaire, accueil de loisirs

Vu la délibération n° 2010-06-04 du 24 juin 2010, décidant la prise en charge par la commune du service des activités périscolaire et C.L.S.H. à compter du 1^{er} septembre 2010,

Considérant qu'il est nécessaire d'offrir un plus large choix de paiement pour les factures liées au périscolaire et à l'accueil de loisirs,

Considérant que la direction générale des Finances publiques (DGFIP) propose le règlement des titres de recettes par carte bancaire sur Internet, dans un cadre sécurisé et entièrement automatisé : le dispositif TIP1.

Considérant que le prélèvement automatique pour le paiement des factures peut être mis en place sur demande de prélèvement et autorisation de prélèvement de l'usager,

Considérant que l'acceptation de ces nouveaux modes de paiement généreront des frais à la charge de la collectivité,

Considérant que l'usager aura à sa charge, les frais de mise en place par sa banque et les éventuels frais de rejet de paiement.

Sur proposition de la commission « affaires sociales », le Conseil municipal,

- Décide
 - d'accepter les paiements par T.I.P.I. (Titres Payables sur Internet),
 - d'accepter les paiements par prélèvement,
 - d'accepter les frais de la Banque de France liés à ces modes de paiement,

- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de ces modes de paiement.

Adopté à l'unanimité.

6. Acquisition foncière : parcelle lotissement des Pommiers

M. le Maire expose au Conseil municipal que pour des nécessités de service et en particulier pour permettre le passage des camions-bennes pour la collecte des ordures ménagères, il a été nécessaire d'agrandir une partie de la voirie rue des Pommiers dans un lotissement en cours de transfert.

Ainsi, après accord amiable, le Conseil municipal avait décidé par délibération n° 2009-07-06 du 8 juillet 2009, d'acquérir une partie de la propriété de Madame Christèle RIZZI au 3 B, rue des Pommiers.

L'estimation de France Domaine, pour ce bien, a été reçue le 29 juin 2009.

Le document d'arpentage concernant la division parcellaire de la parcelle initiale cadastrée AD 276 a été réalisé le 10 septembre 2010.

En Conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide l'acquisition de la parcelle nouvellement cadastrée AD 290 d'une contenance de 20 m²,
- Fixe le prix d'acquisition à 35 € le m² soit 700 €,
- Accepte les frais d'acte qui sont à la charge de la commune.
- Autorise M. le Maire à signer les actes relatifs à cette acquisition.
- Nomme Maître MARCONOT, notaire à Saône pour rédiger l'acte.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2011.

Adoptée à l'unanimité.

7. Contrat de prêts pour les programmes d'investissement

Vingt-cinq banques ont été consultées pour l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du plateau sportif et du groupe scolaire. Les négociations ont été menées avec quatre banques.

M. le Maire présente les différentes possibilités d'emprunt.

Après étude des différents dossiers, la proposition du Crédit Mutuel semble la plus avantageuse pour la commune. Cette banque propose deux emprunts de 2 700 000 € pour le groupe scolaire et 4 300 000 € pour le plateau sportif comportant une phase de mobilisation des fonds et une phase de consolidation.

Trois possibilités sont proposées :

- a. **Totalité du montant emprunté à taux fixe de 4.50 % garanti,**

Refusé à la majorité : 14 voix contre, 3 voix pour (JUAREZ Emilio, MARCEAU Muriel, PRAOM Christian).

- b. **Totalité du montant emprunté à taux variable de 4.15 %, garanti les deux premières années et variable à + ou -2 % les années suivantes avec la possibilité de choisir un taux fixe à tout moment dès la consolidation du prêt.**

Refusé à l'unanimité.

c. Une partie du montant à taux fixe et l'autre partie à taux variable.

Adopté par 14 voix pour, 3 abstentions (Muriel MARCEAU, Claude MÉNÉTRIER, Christian PRAOM).

Le choix d'un taux mixte étant retenu, et après débat, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à emprunter pour le compte de la commune la somme de 4 300 000 € pour le plateau sportif et 2 700 000 € pour le groupe scolaire à taux mixte : 50 % à taux variable et 50 % à taux fixe aux conditions suivantes :

Phase de mobilisation des fonds

- Durée : jusqu'au 30/09/2013
- Taux : T4M + 1%
- Utilisation par tranches au fur et à mesure des besoins de financement
- Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté soit 7 000 € payables à la signature du marché
- Mensualité : trimestrielle à terme échu.

Phase de consolidation :

- Durée : 25 ans à partir de la date de consolidation
- Mensualité : trimestrielle
- Taux :
 - 50 % de la somme à taux fixe de 4.50 % garanti
 - 50 % de la somme à taux variable de 4.15 % garantie les deux premières années et variable à + ou - 2 % les années suivantes avec la possibilité de choisir un taux fixe à tout moment dès la consolidation du prêt.

Adopté à la majorité par 13 voix pour, 1 voix contre (Mathieu GOGUEL), 3 abstentions (Muriel MARCEAU, Claude MÉNÉTRIER, Emilio JUAREZ).

Les crédits pour la somme de 7 000 € seront ouverts au compte 627 – services bancaires et assimilés au budget principal. Les crédits seront prélevés sur l'excédent de fonctionnement.

8. Recrutement d'agents non titulaires pendant la période d'été

Vu la loi n°84-53 du 26.01.84 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3, alinéa 2,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il y a lieu de pallier un surcroît de travail, pendant la période estivale,

M. le Maire propose l'embauche d'agents de remplacement.

Après débat, le Conseil municipal

- Autorise M. le Maire, pendant la durée du mandat, à procéder au recrutement provisoire d'agents non titulaires pour exercer les fonctions d'adjoints techniques et d'adjoints administratifs pour pallier un surcroît de travail pendant la période estivale.
- Précise que les agents seront recrutés entre le 1er juin et le 30 septembre, par contrat pour une durée hebdomadaire pouvant aller jusqu'à 35 heures, et que leur rémunération correspondra au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif ou d'adjoint technique ainsi que, le cas échéant, le supplément familial.

Adopté par 16 voix pour, 1 voix contre (Mathieu GOGUEL).

9. Facturation des réparations suite à location

Les employés municipaux doivent effectuer des réparations Espace du Marais suite à des dégâts occasionnés lors de la location de la salle. Ces dégâts ont été constatés lors de l'état des lieux de sortie, par les locataires et par la commune.

M. le Maire propose de facturer les réparations (coût des matières premières et coût de la main d'œuvre) aux locataires :

Le Conseil municipal décide de facturer à :

- M. ZIVOLI Fehri, les réparations des dégradations sur les peintures murales du hall ;
- L'association Amicale, la réparation de deux impacts dans le mur de séparation devant les vestiaires.

Adopté à l'unanimité.

10. Remboursement frais de déplacements

Alain VIENNET et Nicole FILSJEAN ont représenté la commune de Saône à Paris Bercy, lors de la finale de la coupe de France de handball à laquelle a participé l'équipe féminine sénior de Saône-Mamirolle. Les frais occasionnés par ce déplacement ont été réglés par le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- de rembourser au Maire, la somme de 341 € pour ces frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

11. Attribution du Fonds de Solidarité pour le Logement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Ce fonds, mis en place en 1991, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0.61 € par habitant.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2011.

La part de la commune s'élève à la somme de 1 991.65 € pour 3 265 habitants et sera imputée au compte 6557 du budget. Le mandatement sera effectué au profit de la C.A.F..

Adopté à l'unanimité.

12. Accueil de loisirs : information

Dominique PEYRARD présente le programme des activités de l'accueil de loisirs. Les thèmes retenus sont

- en juillet « L'Outo voyage dans le temps »,
- en août « L'Outo voyage autour du monde ».

L'accueil estival couvre huit semaines sur juillet et août, la dernière semaine d'août (du 29/08/11 au 02/09/11) étant fermée au public pour permettre la préparation de la rentrée.

Dominique PEYRARD fait remarquer le bon investissement de l'équipe d'encadrement qui prépare les activités et l'accueil des enfants. Pour le périscolaire, une moyenne de 100 enfants ont été accueillis le midi, 20 le matin et 40 le soir. Les effectifs sont variables pendant les petites vacances scolaires.

COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

13. Travaux plateau sportif : information

Les marchés pour les 18 lots ont été notifiés le 7 juin 2011 et l'ordre de service de démarrage des travaux a été adressé aux entreprises le 14 juin 2011.

Le montant notifié est inférieur au montant de l'A.P.D. comprenant également les options retenues : gradins et prises d'escalades supplémentaires, réalimentation des bâtiments gymnase existant et Espace du Marais suite au remplacement du transformateur existant, éclairage E4 pour le terrain de football.

Les travaux débuteront mi-juillet après une période de préparation d'un mois. La fin contractuelle des travaux est fixée au 14 décembre 2012.

Le déplacement de la plate forme de lancement du feu d'artifice du 14 juillet est prévu et Sport Vacances est informé des contraintes liées à ce chantier.

COMMISSION URBANISME

14. Etat des demandes d'urbanisme

COMMISSION URBANISME LE 15 JUIN 2011					
DP	FAGAUT Ludovic	10 rue Louis Pergaud	Pose bardage sur abri		02553211C0031
DEPOT	NICOLAS Pascal	21 rue des Perrières	Pergola		02553211C0032
DP	ETASSI Abdenbi	30 rue Louis Pergaud	Piscine semi-enterrée	Accordé	02553211C0027
DECISION	NIEBEL Nicolas	16 D Grande Rue	Pose d'un grillage	Accordé	02553211C0018
	BILLOT Jacques	22 rue des Frères Maire	Agrandissement terrasse	Tacite	02553211C0024
	AKERYS PROMOTION	Avenue de la Gare	Cession 2 parcelles à bâtir	Tacite	02553211C0025

	PAGNOT Bernard MANDRILLON Jacky BRISBARD Robert	3 rue du Clousey 4 rue Chopin 2 rue Alix Champlon	Réfection façades - Pose bardage Abri bois Ravalement façades	Tacite Tacite Tacite	02553211C0026 02553211C0028 02553211C0029
PC DEPOT	MAIRIE de SAONE BOURON Stéphane	26 Grande Rue 19 rue de la Fontaine	Groupe Scolaire Garage / Terrasse		02553211C0012 02553211C0013
PC DECISION	LEONARD Claude FAYON Olivier	Lot "Pré devant la Cure" 12 rue Louis Pergaud	CN Abri pour piscine	Accordé Accordé	02553211C0011 02553211C0010
PA MODIF DEPOT	HILLENWECK Véronique	"Les Vergers de Chateau Grillot"	Modification règlement		02553205B0001(1)
CU DECISION	Me RACLE Me MARCONOT SCP BOURGEOIS- CHEVRIAUX-ROUSSEL	3 rue Charles Bonnefoy 1 B rue des Frères Maire 3 rue Croix de Mission	Simple information Simple information Simple information		02553211C0021 02553211C0022 02553211C0023
Nom des vendeurs					
DIA	Me GODART Me MARCONOT Me ROUSSEL	Le Pré devant la Cure 1 B rue des Frères Maire 3 rue Croix de Mission	Consorts GOMOT BEAUVOIS René BERGER Philippe		

15. Enfouissement des réseaux secs : estimation S.Y.D.E.D.

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du S.Y.D.E.D..

L'opération est située rue de la Fontaine, en deux tranches.

Le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au S.Y.D.E.D., conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat qui est présentée aux élus.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève :

- Pour une 1^{ère} tranche à 272 874 € TTC dont 87 596 € de participation du S.Y.D.E.D..

Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière « prévisionnelle » de la convention financière.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des travaux d'assainissement réalisés rue de la Fontaine par la commune et les travaux d'alimentation en eau potable réalisés par le S.I.E.H.L..

Le Conseil municipal,

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune
- Demande au S.Y.D.E.D. d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication,
- Autorise le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.
- Accepte de transférer au S.Y.D.E.D. l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par les travaux d'éclairage public et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

16. P.L.U. : information

La première réunion aura lieu le 30/06/2011 avec l'Atelier du Triangle, bureau d'étude retenu pour le montage du dossier, la participation des élus et des partenaires qui vont assister la commune tout au long de l'opération (l'A.U.D.A.B., l'Agence Foncière, le Conseil Général, la D.D.T.).

Les membres de la commission ont été désignés par le Maire, d'après différents critères : connaissance du terrain, disponibilité des personnes, absence d'intérêts fonciers, impartialité. Cette commission de travail a un rôle de relais et de concertation.

Les membres de la commission P.L.U. sont :

Alain VIENNET, Maire, désigné de droit

Nicole FILSJEAN

Muriel MARCEAU

Claude MENETRIER

Patrice DI BENEDETTO

Le P.L.U. pour Saône demain, devra être approuvé par la majorité du conseil et devra satisfaire la majorité des Saônois mais devra respecter avant tout le S.C.O.T., la loi dite « Grenelle 2 », la loi S.R.U., Natura 2000, le Z.N.I.E.F., etc.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente les remarques faites par les services de l'Etat sur la délibération concernant la décision de révision du P.L.U. du 30 mars dernier.

La rédaction de cette délibération est incomplète car elle ne fait pas apparaître les objectifs de la révision.

La première délibération doit donc être rapportée pour y apporter les précisions suivantes :

Monsieur le maire présente l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du plan local d'urbanisme et les objectifs de la révision c'est-à-dire :

- rendre compatible le P.L.U. avec les orientations du S.C.O.T de l'agglomération bisontine en cours (arrêté du 20 octobre 2010) et les objectifs du P.L.H. du Grand Besançon,
- prendre en compte les dispositions réglementaires issues des lois « Grenelle »,
- évaluer les incidences NATURA 2000,
- réfléchir aux orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable, et notamment aux conditions d'accès et d'aménagement des futures zones à urbaniser par le biais d'orientations d'aménagement et de programmation,
- redéfinir clairement l'affectation des sols et organiser l'espace communal pour permettre un développement de l'urbanisation en cohérence avec les équipements publics existants et à créer ou à renforcer,
- appliquer les dispositions de l'article L.111.1-4 du code de l'urbanisme par rapport à la RN57 qui traverse la commune et qui concerne plus particulièrement le secteur de développement des activités économiques,
- renforcer la position de Saône en tant que pôle structurant du secteur « Plateau » de l'agglomération bisontine, en particulier au niveau commercial.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

17. Rattachement délibérations de demandes de subventions pour le groupe scolaire

Le 24/05/2011, le Conseil municipal, à la majorité, a autorisé le maire à solliciter les subventions correspondant à l'extension et à la réhabilitation du groupe scolaire existant.

La demande de subvention D.E.T.R. a été modifiée comme suit :

Vu la délibération n° 2011-04-11 du 29.04.2011,

Vu la délibération N° 2011 05 06 du 25.05.2011, validant l'A.P.D.

Le coût estimatif des travaux et les coûts induits sont estimés à 3 534 198.80 € soit 4 226 901.86 € TTC.

Le Conseil municipal,

- S'engage à réaliser et à financer les travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire pour l'école élémentaire.
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

Emprunts	2 989 931.86
Subventions DETR (35 % du H.T.)	<u>1 236 970.00</u>
	4 226 901.86
- Sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R..
- Demande l'autorisation, de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Par ailleurs, une délibération de demande de subvention au Conseil général sera prise comme suit :

Vu la délibération n° 2011 04 11 du 29 avril 2011,

Vu la délibération n° 2011 05 06 du 25 05 2011, validant l'A.P.D.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- S'engage à réaliser et à financer les travaux relatifs à la réhabilitation et à l'extension du groupe scolaire pour l'école élémentaire.
- Dit que le coût estimatif des travaux et les coûts induits sont estimés à 3 534 198.80 € soit 4 226 902 €.
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres	190 236.00 €
--------------	--------------

Emprunts 2 900 000.00 €
Subventions 1 136 666.00 €

- Sollicite l'aide financière du Conseil général,
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

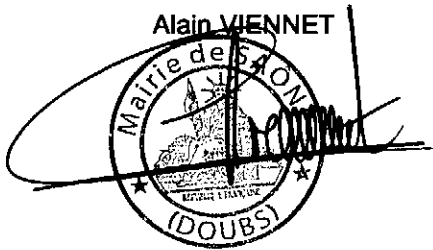
Adopté à l'unanimité

18. Dates à retenir

- Inauguration officielle et en avant-première de la voie des Mercureaux par les élus du secteur vendredi 1^{er} juillet à 12 h 30
- Inauguration du terrain BMX par les jeunes de L'Amicale (Parcelle 18) dimanche 3 juillet à 11 h 45
- Inauguration par les boulistes du local mis à disposition par la commune lundi 11 juillet à 19 h 30
- Conseil municipal jeudi 1^{er} septembre à 20 h 00

La séance est levée à 23 h 15.

Le Maire,
Alain VIENNET



Le rapporteur,
Gisèle PARIS

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'GISELE PARIS', written in a cursive style.